

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 09/04/2018

Date de la convocation:
27/03/2018
Date d'affichage:
28/03/2018

L' an 2018 et le 9 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 26

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ATZENHOFFER Alphonse à M. ISEL Roger, PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHLOSSER Charles à Mme DESCHLER Annie, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SCHNEPP Franck à Mme LEDIG Evelyne, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 017.2018
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

017.2018 : Installation d'un nouveau conseiller communautaire - suppléant pour Hegeney.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil municipal de Hegeney en date du 29.03.2018 : « désignation des délégués en conseil municipal de M. Gangloff »,

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 
ID : 067-200013050-20180409-D_CC_017_2018-DE

Considérant que la commune de Hegeney est représentée au sein du conseil communautaire par un délégué suppléant, et que ce délégué suppléant a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et 1^{er} adjoint de ladite commune, et qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouvel élu délégué suppléant représentant la commune au sein du conseil communautaire, l'adjoint remplaçant M Gangloff étant Mme Zugmeyer,

Considérant que Mme Zugmeyer n'est pas présente lors de vote de ce point,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'installation de M. Danielle ZUGMEYER, adjointe à Hegeney, comme nouveau conseiller communautaire, délégué suppléant, à la suite de la démission de M Christian GANGLOFF, 1^{er} adjoint, du conseil municipal de Hegeney,**
- **De demander à ce nouveau conseiller communautaire de siéger dans les instances intercommunales aux lieux et places du conseiller démissionnaire, à savoir :**
 - **Commission mobilité, aménagement numérique et services de proximité aux associations et communes,**
 - **Commission communication.**
- **De remercier M. Gangloff pour le travail qu'il a fourni en tant que délégué communautaire au sein du conseil et des commissions auxquelles il participait,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/04/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/04/2018